



RÈGLEMENT SPORTIF 2017-2018

Championnat interclubs départemental vétérans

1. ORGANISATION GENERALE	2
1.1. Préambule	2
1.2. Rôle des présidents de club	2
1.3. Rôle de la commission Interclubs	2
1.4. Réclamations	2
1.5. Appel	2
2. INSCRIPTION	2
2.1. Conditions administratives	2
2.2. Nombre d'équipes par club	2
2.2.1. Fusion de clubs	2
2.3. Droits d'inscription	3
2.4. Date limite d'inscription	3
3. ORGANISATION DU CHAMPIONNAT	3
3.1. Divisions et Poules	3
3.2. Finales de division	4
3.3. Composition des poules	5
3.4. Composition d'une rencontre	5
3.5. Journée et horaires de rencontre	5
3.6. Volants	5
3.7. Buvette	5
4. DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT	5
4.1. Mode de rencontre	5
4.2. Calendrier	6
4.3. Points	6
4.4. Classement	6
5. DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE	7
5.1. Généralités	7
5.2. Arbitrage	7
5.3. Table de marque	7
5.4. Feuille de rencontre	7
5.5. Feuille de matchs	7
5.6. Transmission des résultats	7
6. COMPOSITION DES EQUIPES	7
6.1. Conditions de qualification des joueurs	8
6.2. Composition d'une équipe	8
6.3. Plusieurs équipes d'un même club	8
6.4. Précisions sur le chevauchement de compétition	9
7. PROBLEMES RENCONTRES	9
7.1. Identité des joueurs d'une équipe	9
7.2. Retard	9
7.3. Changement d'horaire ou de lieu	9
7.4. Forfait d'équipe	9
7.5. Equipe incomplète	9
7.6. Blessure et abandon	9
7.7. Interruption de rencontre	10
8. SANCTIONS SPORTIVES	11
8.1. Pénalités	11
8.2. Mise hors compétition	11
8.3. Erreur de hiérarchie dans la feuille de match	11
9. SANCTIONS FINANCIERES	11
9.1. Tarifs	11



RÈGLEMENT SPORTIF 2017-2018

Championnat interclubs départemental vétérans

1. Organisation Générale

1.1. Préambule

Ce règlement s'applique à l'ensemble du Championnat Interclubs Départemental Vétérans du Comité 92.

En cas de point non précisé dans ce document il sera fait alors référence dans l'ordre :

- Au règlement des interclubs régionaux de la LIFB,
- Au règlement des interclubs nationaux de la FFBaD,
- Au règlement général des compétitions (RGC).

En cas de circonstance exceptionnelle non prise en compte par les présents règlements, le Comité Directeur du Comité 92 prendra une décision.

La participation au Championnat interclubs Vétérans implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

1.2. Rôle des présidents de club

Le président du club qui engage une équipe dans le Championnat, a la charge de communiquer aux capitaines d'équipes :

- Le présent règlement,
- Le calendrier de la poule ou de la division dès qu'il a été diffusé par la commission Interclubs.

1.3. Rôle de la commission Interclubs

La commission Interclubs est en charge de l'organisation de la compétition. A ce titre elle :

- Etablit et publie les calendriers,
- Vérifie les résultats saisis par les capitaines,
- Applique le règlement et prononce les sanctions
- Transfère les résultats à la fédération pour leur prise en compte.

1.4. Réclamations

Toute réclamation doit être portée sur la feuille de matchs. Elle doit être confirmée dans les 8 jours par une lettre détaillant le motif de la réclamation.

La lettre sera accompagnée d'un chèque de caution de 30,00€ et signée du capitaine réclamant.

En cas de rejet de la réclamation, la caution sera conservée ; la caution sera remboursée si la réclamation est justifiée. La commission Interclubs rendra un avis sur la réclamation.

1.5. Appel

Tout appel concernant les sanctions doit être adressé dans les 8 jours suivant la notification de la sanction, au président du Comité 92. L'appel sera signé par le président du club réclamant. Il sera accompagné d'un rapport circonstancié et d'un chèque de caution de 30,00 €.

En cas de rejet de l'appel, la caution sera conservée ; la caution sera remboursée si l'appel est justifié.

Le Comité Directeur du Comité 92 se prononcera sur l'appel.

2. Inscription

2.1. Conditions administratives

Pour inscrire une équipe à l'Interclubs Vétérans, un club doit :

- Etre affilié :
 - ▶ à la FFBaD,
 - ▶ à la LIFB,
 - ▶ au Comité 92.
- Avoir réglé les droits d'affiliation à ces 3 entités,
- Avoir réglé les amendes de la saison précédente.
- Faire parvenir par mail au responsable de la commission Interclubs avant la date limite d'inscription :
 - ▶ Un Bordereau d'engagement par équipe

2.2. Nombre d'équipes par club

Les clubs pourront inscrire **deux** équipes maximum (équipe interne au club ou entente d'équipes (voir 2.2.1 Fusion de clubs)).



RÈGLEMENT SPORTIF 2017-2018

Championnat interclubs départemental vétérans

2.2.1. Fusion de clubs

Afin de faciliter l'accès à cette compétition à tous les clubs, notamment les clubs n'ayant pas assez de joueurs vétérans pour créer une équipe interne, deux clubs peuvent s'entendre pour inscrire une équipe constituée de joueurs issus de ces deux clubs.

Une entente devra respecter les règles suivantes :

- nom de l'équipe : ce nom sera formé du préfixe « Ent- » suivi des noms des clubs dans l'ordre alphabétique (par exemple : "Ent-COLOMBES-SAINT CLOUD"),
- une entente ne pourra être créée qu'entre deux clubs maximum,
- deux clubs ne pourront créer qu'une seule équipe d'entente,
- le lieu où jouera l'équipe d'entente devra être défini en début de saison,
- la fiche d'inscription d'une équipe d'entente doit absolument comporter la signature avec un « Bon pour accord » des deux Présidents de club concernés. Elle devra préciser le club responsable de l'entente au regard du Comité 92 (règlement des frais d'inscriptions, échanges, etc.).

2.3. Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont de **65 €** par équipe. En cas d'entente, le club responsable de l'entente règle les frais d'inscription de l'entente. A sa charge de répartir avec le second club le montant de ces frais.

2.4. Date limite d'inscription

La date limite d'inscription est fixée au **30 septembre 2018**.

3. Organisation du Championnat

3.1. Divisions et Poules

Le championnat est composé de :

- ▶ 1 division. Cette division peut comporter de 1 à plusieurs poules
- ▶ Une poule est composée de 4 à 8 équipes en fonction du nombre d'équipes inscrites

Les équipes se rencontreront dans l'ordre défini ci-dessous :

Prévision des rencontres

Les équipes se rencontreront dans l'ordre défini ci-dessous :

Poules de 4 équipes :

Jn	EQUIPES	RENCONTRES	
J1	1 2 3 4	Eq 1 / Eq 2	Eq 3 / Eq 4
J2	1 2 3 4	Eq 2 / Eq 4	Eq 1 / Eq 3
J3	1 2 3 4	Eq 2 / Eq 3	Eq 1 / Eq 4

Ou

Jn	Hôte	Equipes	Rencontres		
J1	Eq 1	1 2 3 4	Eq1 / Eq 2	Eq3 / Eq4	Eq1 / Eq4
J2	Eq 2	1 2 3 4	Eq2 / Eq4	Eq1 / Eq3	Eq2 / Eq3
J3	Eq 3	1 2 3 4	Eq2 / Eq1	Eq4 / Eq4	Eq3 / Eq2
J4	Eq 4	1 2 3 4	Eq4 / Eq2	Eq3 / Eq1	Eq4 / Eq1

Poules de 5 équipes :

Jn	EQUIPES	RENCONTRES	
J1	1 2 3 4 5	Eq 1 / Eq 5	Eq 2 / Eq 3
J2	2 2 3 4 5	Eq 2 / Eq 5	Eq 1 / Eq 4
J3	3 2 3 4 5	Eq 3 / Eq 5	Eq 2 / Eq 4
J4	4 2 3 4 5	Eq 3 / Eq 4	Eq 1 / Eq 2
J5	5 2 3 4 5	Eq 4 / Eq 5	Eq 1 / Eq 3



RÈGLEMENT SPORTIF 2017-2018

Championnat interclubs départemental vétérans

Ou

Jn	Hôte	Equipes	RENCONTRES					
J1	Eq 1	1 2 3 4 5 6	Eq1 / Eq3	Eq5 / Eq6	Eq4 / Eq2	Eq2 / Eq6	Eq4 / Eq3	Eq5 / Eq1
J2	Eq 2	1 2 3 4 5 6	Eq2 / Eq3	Eq5 / Eq4	Eq6 / Eq1	Eq1 / Eq4	Eq3 / Eq6	Eq5 / Eq2
J3	Eq 3	1 2 3 4 5 6	Eq3 / Eq5	Eq4 / Eq6	Eq2 / Eq1	Eq4 / Eq5	Eq6 / Eq2	Eq3 / Eq1
J4	Eq 4	1 2 3 4 5 6	Eq4 / Eq6	Eq1 / Eq5	Eq2 / Eq3	Eq1 / Eq6	Eq3 / Eq5	Eq2 / Eq4
J5	Eq 5	1 2 3 4 5 6	Eq5 / Eq2	Eq6 / Eq3	Eq4 / Eq1	Eq1 / Eq2	Eq3 / Eq4	Eq6 / Eq5

Poules de 6 équipes :

Jn	EQUIPES	RENCONTRES		
J1	1 2 3 4 5	EQ 1 / EQ 2	EQ 3 / EQ 4	EQ 1 / EQ 5
J2	1 2 4 5 6	EQ 2 / EQ 5	EQ 1 / EQ 6	EQ 2 / EQ 3
J3	1 3 4 5 6	EQ 3 / EQ 5	EQ 1 / EQ 4	EQ 3 / EQ 6
J4	1 2 3 4 6	EQ 2 / EQ 4	EQ 1 / EQ 3	EQ 4 / EQ 6
J5	2 4 5 6	EQ 4 / EQ 5	EQ 2 / EQ 6	EQ 5 / EQ 6

Ou

Jn	Hôte	Equipes	RENCONTRES					
J1	Eq 1	1 2 3 4 5 6	Eq1 / Eq3	Eq5 / Eq6	Eq4 / Eq2	Eq2 / Eq6	Eq4 / Eq3	Eq5 / Eq1
J2	Eq 2	1 2 3 4 5 6	Eq2 / Eq3	Eq5 / Eq4	Eq6 / Eq1	Eq1 / Eq4	Eq3 / Eq6	Eq5 / Eq2
J3	Eq 3	1 2 3 4 5 6	Eq3 / Eq5	Eq4 / Eq6	Eq2 / Eq1	Eq4 / Eq5	Eq6 / Eq2	Eq3 / Eq1
J4	Eq 4	1 2 3 4 5 6	Eq4 / Eq6	Eq1 / Eq5	Eq2 / Eq3	Eq1 / Eq6	Eq3 / Eq5	Eq2 / Eq4
J5	Eq 5	1 2 3 4 5 6	Eq5 / Eq2	Eq6 / Eq3	Eq4 / Eq1	Eq1 / Eq2	Eq3 / Eq4	Eq6 / Eq5

Poules de 7 équipes

Jn	EQUIPES	RENCONTRES				
J1	1 2 3 4 5 6 7	Eq 1 / Eq 2	Eq 3 / Eq 4	Eq 5 / Eq 6	Eq 1 / Eq 7	
J2	1 2 3 4 5 6 7	Eq 2 / Eq 5	Eq 1 / Eq 3	Eq 4 / Eq 6	Eq 2 / Eq 7	
J3	1 2 3 4 5 6 7	Eq 3 / Eq 5	Eq 2 / Eq 6	Eq 1 / Eq 4	Eq 3 / Eq 7	
J4	1 2 3 4 5 6 7	Eq 2 / Eq 4	Eq 1 / Eq 5	Eq 3 / Eq 6	Eq 4 / Eq 7	
J5	1 2 3 4 5 6 7	Eq 5 / Eq 7	Eq 1 / Eq 6	Eq 2 / Eq 3	Eq 6 / Eq 7	Eq 4 / Eq 5

Poules de 8 équipes :

Jn	EQUIPES	RENCONTRES					
J1	1 2 3 4 5 6 7 8	Eq 1 / Eq 2	Eq 7 / Eq 8	Eq 5 / Eq 6	Eq 3 / Eq 4	Eq 1 / Eq 7	
J2	1 2 3 4 5 6 7 8	Eq 2 / Eq 4	Eq 6 / Eq 8	Eq 1 / Eq 3	Eq 4 / Eq 7	Eq 3 / Eq 5	Eq 2 / Eq 8
J3	1 2 3 4 5 6 7 8	Eq 3 / Eq 6	Eq 2 / Eq 5	Eq 1 / Eq 4	Eq 6 / Eq 7	Eq 5 / Eq 8	Eq 3 / Eq 2
J4	1 2 3 4 5 6 7 8	Eq 4 / Eq 6	Eq 1 / Eq 8	Eq 3 / Eq 7	Eq 2 / Eq 6	Eq 1 / Eq 5	Eq 4 / Eq 8
J5	1 2 3 4 5 6 7 8	Eq 5 / Eq 7	Eq 1 / Eq 6	Eq 3 / Eq 8	Eq 2 / Eq 7	Eq 4 / Eq 5	

3.2. Finales de division

A l'issue de la saison régulière et en cas de plusieurs poules un classement sera établi et déterminera les équipes participantes aux play-offs.



RÈGLEMENT SPORTIF 2017-2018

Championnat interclubs départemental vétérans

Dans le cas de deux poules, les play-offs regrouperont les vainqueurs et les seconds de chaque poule.

Les demies finales opposeront le premier de la poule A au second de la poule B et le premier de la poule B au second de la poule A.

Les vainqueurs se rencontreront pour la première place.

Les perdants se rencontreront pour la troisième place.

Dans le cas de trois poules, les play-offs regrouperont les vainqueurs de chacune des poules, chaque équipe affrontera les deux autres dans l'ordre défini ci-après :

1^{er} poule A / 1^{er} poule C

1^{er} poule B / perdant du match opposant 1^{er} poule A / 1^{er} poule C

1^{er} poule B / vainqueur du match opposant 1^{er} poule A / 1^{er} poule C

Le classement sera établi à l'issue de ces rencontres.

Dans le cas de quatre poules, les play-offs regrouperont les vainqueurs des quatre poules dans l'ordre défini ci-après :

1^{er} poule A / 1^{er} poule C

1^{er} poule B / 1^{er} poule D

A l'issue de ces rencontres, les vainqueurs s'affronteront en finale et les perdants s'affronteront pour la petite finale.

Les lieux de rencontres seront en fonction des propositions des clubs engagés dans cette compétition

3.3. Composition des poules

Les équipes seront réparties dans les poules par la commission Interclubs par rapport aux choix de réception des journées et pour que deux équipes du même club ne soient pas dans la même poule.

Lors de cette répartition, il sera attribué un numéro d'équipe dans la poule.

3.4. Composition d'une rencontre

Les rencontres se déroulent sur 6 matchs :

- 1 simple homme
- 2 doubles mixtes
- 1 double dames
- 2 doubles hommes

3.5. Journée et horaires de rencontre

Jours de rencontre

Les rencontres se joueront le weekend.

Définition d'une Journée

En raison du format du championnat, le terme de "Journée" s'applique pour les rencontres disputées sur un week-end. Ces journées sont identifiées dans le calendrier sous la forme J xx (xx représentant le numéro de la journée). Afin de gérer les équivalences avec les autres championnats Interclubs Départementaux, la journée d'Interclubs est intégrée à la semaine d'Interclubs de référence, soit du lundi précédent les rencontres au dimanche du week-end concerné.

Horaires autorisés

L'heure de convocation des rencontres ne peut être programmée avant :

- 13h00 le samedi,
- 08h00 le dimanche.

Les créneaux horaires pour les rencontres sont :

- samedi : de 14h00 à 19h00
- dimanche : de 09h00 à 14h00 ou 13h00 à 18h00

Créneaux

Le club recevant doit disposer d'un créneau de 4h00 minimum et disposer de 5 terrains minimum pour les rencontres.

3.6. Volants

Les volants sont fournis à égalité entre les équipes.

Volants autorisés Seuls les volants homologués par la FFBAD sont acceptés pour les interclubs.

La liste est disponible sur le site de la FFBAD.

Utilisation Les joueurs classés jouent obligatoirement avec des volants en plumes même s'ils rencontrent un joueur non classé

Sauf accord entre les 2 joueurs, les joueurs non classés jouent avec des volants en plastique avec embout en liège.

3.7. Buvette

Le club organisant la journée devra prévoir une buvette, celle-ci pourra être gratuite ou payante ou les frais pourront être partagés à parts égales entre les clubs participant à la journée.



RÈGLEMENT SPORTIF 2017-2018

Championnat interclubs départemental vétérans

4. Déroulement du championnat

4.1. Mode de rencontre

Chaque équipe rencontre toutes les autres équipes de sa poule une fois si poules de 7 ou 8 et 2 fois si poules de 5 ou 6.
Le championnat se déroulera sur quatre journées ou 5 journées.
A l'issue de ces quatre journées un classement sera établi et déterminera les équipes participantes aux play-offs.

Dans le cas de deux poules, les play-offs regrouperont les vainqueurs et les seconds de chaque poule.
Les demies finales opposeront le premier de la poule A au second de la poule B et le premier de la poule B au second de la poule A.
Les vainqueurs se rencontreront pour la première place.
Les perdants se rencontreront pour la troisième place.

Dans le cas de trois poules, les play-offs regrouperont les vainqueurs et les seconds de chacune des poules

Dans le cas de quatre poules, les play-offs regrouperont les vainqueurs des quatre poules dans l'ordre défini ci-après :

- 1^{er} poule A / 1^{er} poule C
- 1^{er} poule B / 1^{er} poule D

A l'issue de ces rencontres, les vainqueurs s'affronteront en finale et les perdants s'affronteront pour la petite finale.

Les lieux de rencontres seront en fonction des propositions des clubs engagés dans cette compétition.

4.2. Calendrier

Diffusion

Le calendrier des rencontres est établi par la commission Interclubs en respectant autant que possible les souhaits des équipes engagées. Le calendrier est publié aux capitaines et sur le site du Comité 92 en début de saison. Les capitaines sont informés par courrier électronique. Le calendrier devra être rigoureusement respecté.

Report d'une rencontre

Aucune rencontre ne pourra être reportée sans l'accord du responsable de l'Interclubs.

Les motifs de report acceptés sont :

- Intempéries,
- Gymnase rendu non disponible par la mairie (dans ce cas un justificatif devra être envoyé au responsable interclubs avant la date de la rencontre).

La date de la nouvelle rencontre sera fixée d'un commun accord par les capitaines de toutes les équipes.

En cas de report non justifié ou non demandé, les 4 ou 6 équipes auront match perdu par pénalité

4.3. Points

Principe

En fonction du résultat de chaque match disputé, chaque équipe se voit attribuer un nombre de points.

L'équipe totalisant le plus grand nombre de points, lorsque tous les matchs ont été joués, remporte la rencontre. Compte-tenu du format de l'Interclubs, une égalité de score est possible lors des rencontres.

Décompte des points - Matches

Le décompte des points par match est le suivant :

- ▶ 1 point par match gagné y compris si le match est gagné par forfait,
- ▶ 0 point par match perdu,
- ▶ -1 point par match perdu par forfait.

Décompte des points - Rencontres

Le vainqueur d'une rencontre est l'équipe ayant marqué le plus de points à l'issue des matchs composant la rencontre. Le décompte des points par rencontre est le suivant :

- 4 points pour une victoire
- 3 points pour une victoire si pénalité
- 2 points pour un nul
- 1 point pour un nul si pénalité
- 0 point pour une défaite
- 1 point pour une défaite si pénalité
- 2 point pour une défaite par forfait

4.4. Classement

Le cumul des points obtenus par chacune des équipes lors de ses rencontres détermine le classement à la fin de la saison.



RÈGLEMENT SPORTIF 2017-2018

Championnat interclubs départemental vétérans

En cas d'égalité de points entre 2 équipes, l'ordre du classement sera déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposées en tenant compte dans l'ordre de :

- match-average : la différence entre le nombre de matchs gagnés et le nombre de matchs perdus,
- set-average : la différence entre le nombre de sets gagnés et le nombre de sets perdus,
- point-average : la différence entre le nombre de points gagnés et le nombre de points perdus,
- match en or : le résultat du SH de la rencontre entre les 2 équipes.

Si l'égalité persiste entre plus de 2 équipes, l'ordre du classement est déterminé en tenant compte dans l'ordre de :

- match-average : la différence entre le nombre de matchs gagnés et le nombre de matchs perdus sur l'ensemble des rencontres de la poule,
- set-average : la différence entre le nombre de sets gagnés et le nombre de sets perdus sur l'ensemble des rencontres de la poule,
- point-average : la différence entre le nombre de points gagnés et le nombre de points perdus sur l'ensemble des rencontres de la poule.

Dès que le nombre d'équipe à égalité est ramené à 2, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposées selon le point précédent.

5. Déroulement d'une rencontre

5.1. Généralités

Un exemplaire de ce règlement devra être obligatoirement disponible sur le lieu de la rencontre. Il est téléchargeable sur le site web du COMITE 92

Le capitaine d'une équipe doit être présent physiquement à la remise des feuilles de rencontre. Il ne pourra en aucun cas être remplacé pendant la rencontre.

En cas d'absence du capitaine, un autre joueur de l'équipe sera désigné comme capitaine et ceci pour toute la rencontre. Le changement de capitaine devra être noté sur la feuille de déclaration d'équipe.

En fonction du résultat de chaque rencontre, chaque équipe se voit attribuer un nombre de points.

L'équipe totalisant le plus grand nombre de points, lorsque tous les matchs ont été joués, remporte la rencontre.

5.2. Arbitrage

Les 2 capitaines d'équipes sont considérés comme les juges-arbitres de la rencontre.

Ils doivent veiller en particulier à la composition des équipes en début de rencontre et au respect des règles en vigueur sur le coaching (Article 19.5 des règles officielles de l'IBF)

5.3. Table de marque

Pendant toute la durée des rencontres, le club hôte doit prévoir des moyens informatiques (PC + imprimante) et humains suffisants pour la tenue correcte de la table de marque.

Il serait souhaitable que la personne en charge de la table de marque soit titulaire du SOC.

5.4. Feuille de rencontre

Chaque équipe doit remplir une feuille de rencontre avant le début du premier match.

Le capitaine est seul responsable de la rédaction de la feuille de rencontre de son équipe.

Tous les joueurs(euses) susceptibles de participer à la rencontre doivent être inscrits sur la feuille de rencontre, y compris les remplaçants. Tous les joueurs(euses) inscrits sur la feuille de rencontre doivent être physiquement présents dans la salle.

L'ordre des joueurs inscrits sur la feuille de rencontre devra être respecté sur la feuille de matchs. Par exemple, le premier joueur de simple inscrit sur la feuille de rencontre devra disputer le SH1.

Les joueurs de simple seront soulignés.

Les noms, prénoms, numéro de licence et classement (datant d'une semaine avant la J1) dans les 3 disciplines de chaque joueur devront figurer sur la feuille de rencontre.

Une équipe ne pourra pas prendre connaissance de la feuille de rencontre de l'équipe adverse avant d'avoir déposé sa propre feuille de rencontre.

Il est recommandé d'utiliser la feuille de rencontre disponible sur le site du codep92

5.5. Feuille de matchs

Un joueur non déclaré sur la feuille de rencontre ne pourra en aucun cas figurer sur la feuille de matchs.

L'équipe recevant est responsable de la rédaction de la feuille de matchs en 2 exemplaires signés par les 2 capitaines

5.6. Transmission des résultats

Chaque capitaine conserve son exemplaire de feuille de matchs.

Le club hôte transmettra l'ensemble des feuilles de rencontres dans les 48h au responsable de l'interclubs à l'adresse mail suivante : interclubs92@gmail.com en indiquant dans l'objet la journée, la Division et la Poule (exemple J1D1A).



RÈGLEMENT SPORTIF 2017-2018

Championnat interclubs départemental vétérans

En cas de contestation, le capitaine contestataire transmettra son exemplaire de feuille de matchs au responsable de l'interclubs pour examen.

6. Composition des équipes

6.1. Conditions de qualification des joueurs

Licence

Tout joueur participant à une rencontre doit être licencié dans le club (ou un des 2 clubs dans le cas d'une entente) pour lequel il joue.

Le classement pris en compte est celui datant d'une semaine avant la J1.

On entend par licencié, la consultation possible du numéro de licence dans l'extranet POONA pour la saison en cours.

Catégorie

La compétition est autorisée aux joueurs Vétérans de catégorie V1 à V7.

Les joueurs des catégories Seniors, juniors, cadets, minimes, benjamins et en dessous ne sont pas autorisés à jouer cette compétition.

Classement Seuls les joueurs classés D7 D8 D9 ou P10 P11 P12 au moment de chaque journée, toutes disciplines confondues, peuvent participer à ce championnat (par exemple un joueur classé R6, D8, D7 ne pourra pas participer même si il ne joue pas en simple).

Joueurs mutés Le nombre de joueurs mutés n'est pas limité.

Joueurs étrangers Le nombre de joueurs étranger n'est pas limité.

Restrictions

Il n'y a pas de restriction concernant des joueurs ayant participé, lors des journées antérieures, à des Interclubs National, Régional, Départemental Mixte, Départemental Masculins, et Départemental Féminins. Seule la restriction de classement (D7 maximum) s'applique.

Pour une même journée de championnat (c'est-à-dire la même semaine d'Interclubs, soit du lundi au dimanche de la semaine concernée), un joueur ne peut jouer que pour une seule équipe de son club quel que soit le championnat (mixte, vétérans, féminins et masculin). En cas de non-respect de cette règle, l'équipe ayant joué en Interclubs Vétérans aura match perdu par pénalité.

6.2. Composition d'une équipe

Nombre de joueurs

Le nombre maximal de joueurs dans une équipe n'est pas limité.

Un joueur ne pourra pas disputer plus de 2 matchs lors d'une rencontre.

Une joueuse ne pourra pas disputer 2 DM dans une même rencontre.

Un joueur ne pourra pas disputer 2 doubles ou 2 DM dans une même rencontre.

Cas d'une entente de clubs

Dans le cas d'une entente de clubs, la composition est laissée à la libre appréciation des 2 clubs concernés.

Ordre des joueurs Les joueurs doivent être placés dans l'ordre du classement. A classement égal, l'ordre est libre.

Le classement pris en compte est celui datant d'une semaine avant la J1.

Le ou les joueurs placés en mauvaise position auront match perdu par forfait et la pénalité concernant les forfaits sera appliquée, à savoir :

- ▶ 1 point pour l'équipe qui n'a pas commis de faute.
- ▶ - 1 pour l'équipe fautive si le match concerné est un simple.
- ▶ - 1 pour l'équipe fautive si le match concerné est un double.

Le résultat réel des matchs sera pris en compte pour le CPPH.

Voir chapitre Sanctions sportives

6.3. Plusieurs équipes d'un même club

Équipes autorisées pour un joueur

Un joueur peut jouer indifféremment pour l'une ou l'autre équipe de son club sous réserve de :

- ▶ Être qualifié pour disputer la rencontre
 - ▶ Respecter les règles décrites au paragraphe « Règles de composition des équipes »
 - ▶ Ne jouer que pour une seule équipe de son club par semaine de référence, interclubs mixte et vétéran inclus.
- ▶ **La valeur de l'équipe 1 du club devra avoir une valeur supérieure ou égale à celle de l'équipe 2 de ce club.**

Règles de composition des équipes

Une valeur d'équipe est déterminée sur les quatre joueurs les mieux classés de cette équipe.

Concernant les doubles, la valeur moyenne de la paire du Double homme (ou Double Mixte) 1 devra être supérieure ou égale à la valeur moyenne de la paire du double (ou Double Mixte) 2.

Évaluation de la valeur d'un double

Pour évaluer la valeur d'un double, chaque joueur se verra attribuer un nombre de points en fonction de son classement dans la discipline (DD, DH ou DM). La valeur du double sera égale à la somme des points attribués à chaque joueur dans le double concerné.



RÈGLEMENT SPORTIF 2017-2018

Championnat interclubs départemental vétérans

Le barème suivant est appliqué à chaque fois qu'il est nécessaire d'estimer la valeur d'une paire de double

- D7 :6 points,
- D8:5 points,
- D9:4 points,
- P10 :3 points,
- P11 :2 points.
- P12 : 1 point.
- NC : 1 point

Par exemple un double P12-P10 sera évalué à $1 + 3 = 4$ points et une paire P10-P10 sera évaluée à $3 + 3 = 6$.

6.4. Précisions sur le chevauchement de compétition

Présentation des différents cas :

1/ Vous participez à une compétition dans un tableau commençant le samedi et se terminant le dimanche.
Vous ne pouvez pas participer aux interclubs.

2/ Vous participez à une compétition dans un tableau commençant le samedi et se terminant le samedi.
Vous pouvez participer aux interclubs qui se déroulent le dimanche.

3/ Vous participez à une compétition dans un tableau commençant le dimanche et se terminant le dimanche.
Vous pouvez participer aux interclubs qui se déroulent le samedi.

7. Problèmes rencontrés

7.1. Identité des joueurs d'une équipe

Le capitaine de l'équipe adverse a le droit de demander de justifier son identité à tout joueur d'une équipe.

7.2. Retard

Un club a droit à 30 minutes de retard par rapport à l'horaire prévu de la rencontre pour présenter son équipe complète.

7.3. Changement d'horaire ou de lieu

Si en cours de saison un club change définitivement l'horaire ou le lieu des rencontres qu'il accueille, il doit prévenir le responsable de la poule et tous les autres capitaines d'équipe.

7.4. Forfait d'équipe

En cas de forfait d'une équipe, l'équipe présente doit :

- Remplir une feuille de rencontre,
- Adresser la feuille de rencontre au responsable de l'Interclubs.

Forfait de l'équipe visitée

En cas de forfait de l'équipe visitée sans avoir prévenu les équipes visiteuses, l'équipe visitée devra régler les frais de transport de l'équipe visiteuse. Le remboursement se fera sur la base du tarif de remboursement kilométrique de la LIFB (0,27 € du km) et pour 2 véhicules au maximum.

Cas de plusieurs équipes dans un club

Dans le cas où un club aligne plusieurs équipes, si une des équipes du club déclare forfait, toute équipe inférieure sera également déclarée forfait. Une dérogation à cette règle sera acceptée une seule fois pendant la saison.

Nombre de forfaits d'équipe

Si une équipe perd 3 rencontres par forfait d'équipe elle sera mise « hors compétition » (cf. chapitre Sanctions)

7.5. Equipe incomplète

Règles de déroulement de la rencontre

Une équipe incomplète est autorisée à déclarer forfait sur le ou les matchs qu'elle ne peut disputer.

La rencontre ne pourra se dérouler que si l'équipe incomplète est en mesure de faire au moins match nul pour la rencontre.

En cas de problème entraînant l'impossibilité de jouer un ou plusieurs match(es), le(s) match(es) non joué(s) sera (ont) le(s) match(es) hiérarchiquement inférieur(s). **Si un joueur est absent et qu'un DH ne peut être disputé, c'est le DH1 qui sera joué. Si un DM ne peut être joué (nombre de joueur ou joueuse insuffisant), c'est le DM1 qui sera disputé.**

Décompte des points

L'équipe complète marque 1 point par match gagné par forfait. L'équipe incomplète marque -1 point par match (simple ou double) perdu par forfait. Le nombre de points marqués par une équipe dans une rencontre ne pourra en aucun cas être négatif



RÈGLEMENT SPORTIF 2017-2018

Championnat interclubs départemental vétérans

7.6. Blessure et abandon

Blessure d'un joueur

Si un joueur se blesse et abandonne son match, on considère qu'il abandonne la rencontre et il ne pourra jouer son second match si cela était prévu.

Remplacement

Si un joueur se blesse et ne peut pas disputer son second match, son équipe a la possibilité de faire appel à un remplaçant si celui-ci est déclaré sur la feuille de rencontre sous réserve du respect du règlement en matière de hiérarchie des doubles si le match concerne un DD, DH ou DM et du nombre de matches maximum par rencontre. Le remplacement en simple est libre.

Score du match où le joueur se blesse

Le score du match au moment de la blessure doit être porté sur la feuille de matchs. La mention "Ab" indiquera l'abandon du joueur sur la feuille de matchs.

L'abandon sera pris en compte pour le CPPH. Pour le championnat les points marqués seront les suivants :

- si la blessure survient pendant le premier set :
 - l'équipe du joueur blessé perd le match par 2 sets à zéro
 - le score du premier set sera le nombre de points marqués par le joueur blessé et 21 (ou le score du joueur blessé plus 2 points si besoin) pour l'autre équipe
 - le score du second set sera 21-0 contre l'équipe du joueur blessé.
- si la blessure survient pendant le second set :
 - l'équipe du joueur blessé a perdu le premier set, elle perd le match par 2 sets à zéro
 - l'équipe du joueur blessé a gagné le premier set, elle perd le match par 2 sets à 1
 - le score du premier set sera le nombre de points obtenu sur le terrain
 - le score du second set sera le nombre de points marqués par le joueur blessé et 21 (ou le score du joueur blessé plus 2 points si besoin) pour l'autre équipe.
 - le score du troisième set (si l'équipe du joueur blessé a remporté le premier set) sera de 21 à 0.
- si la blessure survient pendant le troisième set :
 - l'équipe du joueur blessé perd le match par 2 sets à 1
 - le score des 2 premiers sets sera celui obtenu sur le terrain
 - le score du troisième set sera le nombre de points marqués par le joueur blessé et 21 (ou le score du joueur blessé plus 2 points si besoin) pour l'autre équipe.

Score de la rencontre

L'équipe du joueur blessé perd le match où le joueur se blesse par 1 point à zéro.

Dans le cas où le joueur blessé devait jouer un autre match :

- si le joueur blessé a pu être remplacé ou si les 2 capitaines l'ont autorisé à le disputer, le second match se déroule normalement et le résultat acquis sur le terrain est pris en compte pour le décompte de points de la rencontre,
- si le joueur blessé n'a pu être remplacé, la règle des forfaits est appliquée à ce match (l'équipe du joueur blessé marque - 1 point, que le match soit un simple ou un double ; l'autre équipe marque 1 point).

7.7. Interruption de rencontre

Information du responsable de la poule

Si une rencontre ne se termine pas (moins de 6 matchs joués), le capitaine de l'équipe recevant doit faire parvenir au responsable de la poule :

- Un rapport indiquant les raisons de l'interruption
- Les feuilles de rencontre des 2 équipes
- La feuille de matchs avec les résultats des matchs terminés.

En cas de désaccord entre les 2 équipes, le capitaine de l'équipe visiteuse fera lui aussi parvenir un rapport au responsable de la poule. **CPPH** Les résultats des matchs joués ou rejoués seront pris en compte pour le CPPH

Causes d'interruption autorisées

Si une rencontre est interrompue pour l'une des raisons suivantes :

- Dépassement exceptionnel du créneau horaire alloué au club
- Coupure électrique
- Toute cause mettant en péril la sécurité des personnes (inondation, incendie,...)

Le(s) match(s) non terminé(s) ou non joué(s) sera(ont) reporté(s) et rejoué(s) à une date ultérieure sauf si les 2 capitaines sont d'accord pour entériner le résultat de la rencontre. Dans ce cas, seuls les matchs entièrement joués seront pris en compte pour le calcul du classement du championnat.

Dans le cas où les matchs seraient rejoués, le responsable de l'interclubs fixe la date de la nouvelle rencontre sur propositions des 2 capitaines.

La composition des équipes devra être celle qui était autorisée le jour initialement prévu.

Autres causes d'interruption

Les cas des rencontres interrompues pour un autre motif que ceux indiqués au paragraphe précédent seront examinés par la commission Interclubs.

En fonction des causes de l'interruption, la commission Interclubs pourra décider de :

- Faire rejouer les matchs non disputés. La composition des équipes devra être celle qui était autorisée le jour initialement prévu.



RÈGLEMENT SPORTIF 2017-2018

Championnat interclubs départemental vétérans

- Donner les matchs non disputés perdus par forfait à l'une ou l'autre des équipes. Dans ce cas le résultat de la rencontre prendra en compte tous les matchs, qu'ils aient été disputés ou non.
- Donner la rencontre perdue par pénalité pour l'une ou l'autre des équipes.
- Mettre l'une ou l'autre des équipes hors championnat (cf. chapitre Sanctions sportives)

8. Sanctions sportives

8.1. Pénalités

Une équipe perd par pénalité

Une équipe perdant une rencontre par pénalité perd :

- par 0 match à 6 (6 matchs),
- 0 set à 12 (2 sets par match),
- 0 points à 252 (21 points par set).

Elle marque zéro point au classement du championnat.

Les 2 équipes perdent par pénalité

Les 2 équipes marquent zéro point au classement du championnat. Le résultat du match est :

- 0 match à 0,
- 0 set à 0,
- 0 point à 0.

Cet article s'applique en particulier si la rencontre n'a pas été jouée.

8.2. Mise hors compétition

Causes Une équipe peut être mise hors compétition par la commission Interclubs :

- soit en raison d'un comportement anti sportif.
- soit parce qu'elle a perdu 3 rencontres par forfait d'équipe.

Si une équipe est mise « hors compétition » parce qu'elle a perdu 3 rencontres par forfait d'équipe, tous les joueurs ayant participé à au moins deux rencontres pour cette équipe ne pourront jouer pour aucune autre équipe de ce club engagée en championnat départemental jusqu'à la fin de saison.

Prise en compte au classement du championnat

- Si l'équipe est mise « hors compétition » avant la fin des matchs « Aller », tous les résultats de l'équipe sont annulés
- Si l'équipe est mise « hors compétition » pendant les matchs « Retour » :
 - ▶ les résultats acquis sur le terrain sont maintenus
 - ▶ les matchs restant à jouer sont déclarés perdus par pénalité (0 match à 6 et 0 set à 12)

Conséquence pour l'équipe sanctionnée

L'équipe mise « hors compétition » est reléguée dans la division inférieure pour la saison suivante.

8.3. Erreur de hiérarchie dans la feuille de match

Entre 2 équipes d'un même club

Dans le cas où il y a une erreur de hiérarchie entre les joueurs ou les paires de 2 équipes d'un même club, le match où il y a eu erreur sera perdu par forfait pour les 2 équipes. Le score acquis sur le terrain reste valable pour le CPPH des joueurs.

A l'intérieur d'une même équipe

Si la valeur d'un double n°2 est supérieure à celle du double n°1, que ce soit en DH ou DM, le double n°2 est perdu par forfait 21-0 21-0 par l'équipe fautive.

9. Sanctions financières

9.1. Tarifs

Certaines fautes ou omissions peuvent être sanctionnées par une amende.

En cas de mise « hors compétition » d'une équipe à cause de la règle des 3 forfaits, les amendes précédentes restent dues. L'amende concernant le 3ème forfait n'est pas due.

Les amendes sont publiées sur le site web du COMITE 92. Le capitaine, le président du club et le Comité Directeur du COMITE 92 sont informés par mail.

Elles sont payables par chèque à l'ordre du COMITE 92.

Pour une équipe : Absence de transmission des résultats Badnet dans les délais

1ère infraction : 10,00 €

2ème infraction : 20,00 €

3ème infraction : 30,00 €

Forfait d'équipe 20,00 €



RÈGLEMENT SPORTIF 2017-2018

Championnat interclubs départemental vétérans

Mise « hors compétition » d'une équipe 100,00 €

Forfait Général 100,00 €

L'amende de 100,00 € ne s'applique pas aux équipes mise « hors compétition » à cause d'une équipe supérieure.

En cas de mise « hors compétition » d'une équipe à cause de la règle des 3 forfaits, les amendes précédentes restent dues. L'amende concernant le 3ème forfait n'est pas due.